

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
*Extrait du Registre*  
*des délibérations du Conseil Communautaire*  
*de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON*  
**SEANCE DU 24 FEVRIER 2026 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 février 2026, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.*

**Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN**

**Présents :** MAXIMIN Christine, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARISSON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, (arrivé à 18h14), ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

**Absents excusés :**

BARRAL Jean-Marie donne pouvoir à ROUX Noëlle, SILVE Wiebke donne pouvoir à EYMEOD Chantal, MARROU Jehanne donne pouvoir à RYCKEBUSCH LOZZA Marie-Claude, DIDER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, GOURLAIN Mireille, RIFFAUD Jean-Louis.

**Absent :** SCARAFAGIO Stéphane.

**RAPPORT N° 2026/52 : Tarification des actes d'urbanisme instruits par le service mutualisé en vue de la refacturation aux communes.**

Dans le cadre de la convention type service instructeur mutualisé (SIM)/commune définissant les modalités de fonctionnement du service mutualisé pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols et urbanisme, et en vue de refacturer les actes instruits par le service instructeur de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, il convient de **réévaluer la tarification**.

Dans ce cadre, il est proposé les tarifs suivants :

- Certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) : 72€
- Déclaration Préalable : 96€
- Permis de Construire : 120€
- Permis d'Aménager : 240€
- Permis de Démolir : 120€

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE FIXER** la tarification du service instructeur des autorisations d'urbanisme comme suit :
  - Certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) : 72€
  - Déclaration Préalable : 96€
  - Permis de Construire : 120€
  - Permis d'Aménager : 240€
  - Permis de Démolir : 120€

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette refacturation.
- **D'APPLIQUER** la nouvelle tarification à compter des autorisations d'urbanisme de 2026 qui seront facturées en 2027.
- **D'INDIQUER** que ces facturations seront prélevées sur l'attribution de compensation versées aux communes ou facturées directement, si celles-ci sont supérieures aux attributions de compensation.

**Ainsi fait les jours, mois, an susdits.**

**La Présidente,**



**Chantal EYMEOD**